



# BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de € 225 000 000  
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

## RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 31 mars 2012

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction no 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2012.

### I – Prêts garantis

#### 1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

<b>Catégories de créances</b>	<b>Encours</b>
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	37 300 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	<b>37 300 M€</b>

<b>Types de contreparties</b>	<b>Encours</b>
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	37 300 M€
-autres	0 M€
	<b>37 300 M€</b>

<b>Types de garanties</b>	<b>Encours</b>
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	10 022 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	27 278 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	<b>37 300 M€</b>

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>	
<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	7 112 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 909 M€
	<b>10 022 M€</b>
<i>prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</i>	
<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19 454 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	7 824 M€
	<b>27 279 M€</b>

### 3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	2
1991	0 M€	0
1992	0 M€	6
1993	1 M€	85
1994	2 M€	155
1995	2 M€	99
1996	8 M€	550
1997	19 M€	906
1998	32 M€	1 241
1999	74 M€	2 128
2000	82 M€	1 988
2001	129 M€	2 568
2002	179 M€	3 039
2003	678 M€	9 658
2004	1 270 M€	14 252
2005	1 837 M€	17 903
2006	1 784 M€	15 466
2007	1 418 M€	11 236
2008	968 M€	7 714
2009	644 M€	4 996
2010	514 M€	3 547
2011	369 M€	2 585
2012	12 M€	53
	<b>10 022 M€</b>	<b>100 177</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit*

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	0
1991	0 M€	0
1992	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	5
1995	0 M€	4
1996	1 M€	33
1997	2 M€	116
1998	7 M€	305
1999	13 M€	482
2000	30 M€	922
2001	67 M€	1 832
2002	104 M€	2 350
2003	763 M€	16 333
2004	1 324 M€	21 871
2005	2 205 M€	28 735
2006	2 771 M€	31 939
2007	2 804 M€	26 877
2008	2 590 M€	25 779
2009	3 960 M€	34 332
2010	6 487 M€	49 521
2011	3 927 M€	32 736
2012	224 M€	1 867
	<b>27 279 M€</b>	<b>276 040</b>

4) Répartition selon la durée résiduelle :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 M€	291
1	18 M€	1 849
2	43 M€	2 339
3	74 M€	2 752
4	98 M€	2 844
5	118 M€	2 827
6	162 M€	3 148
7	231 M€	4 040
8	289 M€	4 434
9	314 M€	4 088
10	293 M€	3 384
11	335 M€	3 680
12	488 M€	5 132
13	550 M€	5 322
14	584 M€	5 325
15	548 M€	4 839
16	544 M€	4 615
17	660 M€	5 476
18	833 M€	6 652
19	826 M€	6 311
20	694 M€	5 203
21	654 M€	4 778
22	521 M€	3 615
23	389 M€	2 584
24	307 M€	1 934
25	163 M€	1 043
26	105 M€	648
27	57 M€	329
28	50 M€	267
29	65 M€	369
30	10 M€	59
	<b>10 022 M€</b>	<b>100 177</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit*

<b>Durée résiduelle (années)</b>	<b>Encours</b>	<b>Nombre de prêts</b>
0	4 M€	1 502
1	59 M€	6 385
2	138 M€	7 590
3	244 M€	9 293
4	373 M€	10 762
5	450 M€	10 422
6	595 M€	11 581
7	786 M€	13 143
8	1 054 M€	15 005
9	1 313 M€	16 565
10	1 210 M€	14 208
11	1 222 M€	13 174
12	1 305 M€	13 638
13	1 873 M€	16 624
14	1 889 M€	16 093
15	1 587 M€	12 813
16	1 536 M€	11 207
17	1 690 M€	11 718
18	2 104 M€	13 901
19	1 611 M€	10 859
20	1 058 M€	7 215
21	1 037 M€	6 679
22	1 036 M€	6 590
23	1 385 M€	8 431
24	1 253 M€	7 549
25	377 M€	2 506
26	40 M€	270
27	27 M€	169
28	14 M€	86
29	9 M€	54
30	1 M€	8
	<b>27 279 M€</b>	<b>276 040</b>

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de AA- par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

## II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 mars 2012, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier.

## III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 mars 2012.

## IV – Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2012, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 11 053 112.39 euros
- Dépôts à terme à un ou trois mois des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325.000.000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, dont la répartition par durée résiduelle suit, sont renouvelés tous les trois mois.

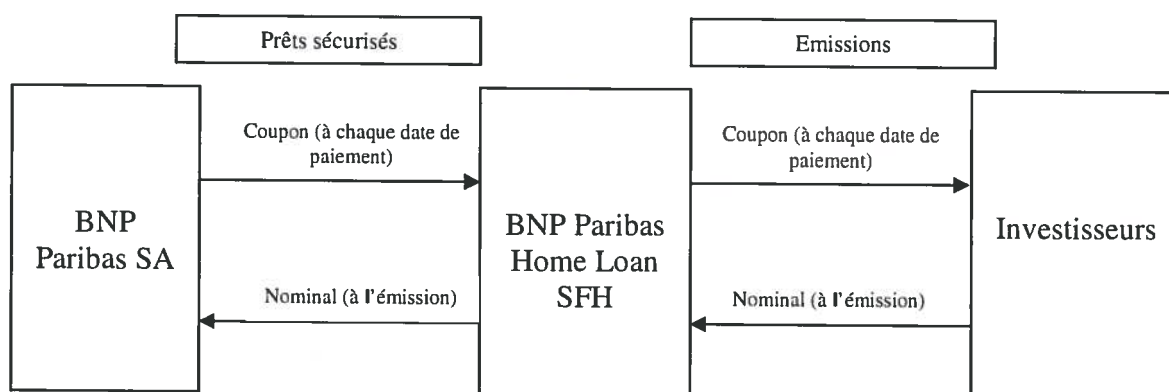
Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
10-avr.-12	10	200 000 000
14-avr.-12	14	40 000 000
29-avr.-12	29	50 000 000
10-mai-12	40	35 000 000
		<b>325 000 000</b>

## V – Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2012, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 4.51 % (taux annualisé).

## VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

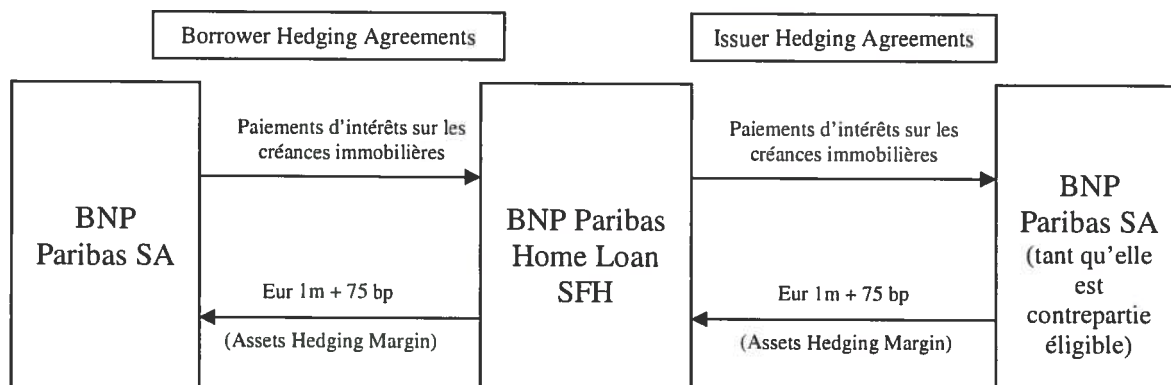
Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « *covered bonds* », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

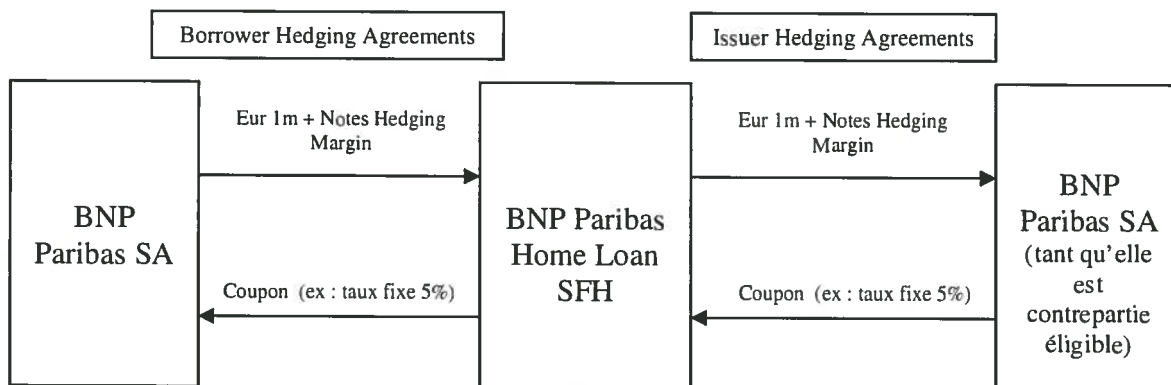
La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposé par la documentation du programme d'émission : A1 (court terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra qu'elle soit remplacée par une contrepartie de swap éligible

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.



Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 31 mars 2012, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 31.000.000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 13.9% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

## VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 31 mars 2012, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts sécurisés avec BNP Paribas SA.
- Le besoin net de liquidité dû aux emprunts subordonnés (après compensation avec les dépôts à terme associés) s'élève à 297 028 euros.
- Les intérêts à recevoir par la BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres représentent 528 316 euros

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 10 mai 2012,

  
Mme Valérie BRUNERIE

Présidente Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH